



# Comité National Olympique de Côte D'ivoire

## -CNO CIV-

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Conformément à l'engagement pris par le Président du Comité National Olympique de Côte d'Ivoire après l'Assemblée Générale Elective du 17 mars 2018, les Présidents des Fédérations Olympiques ont été conviés, le jeudi 24 mars 2018, à une réunion au siège du CNO-CIV, en vue du règlement du litige opposant une partie des membres de la FITKD, au Président Bamba Cheick Daniel et son Comité Directeur.

Prenant la parole, le Président a annoncé les décisions qui ont été prises par le Comité Exécutif, dans le cadre du règlement de ce litige, avec effet immédiat.

La dissolution du Comité Ad Hoc mis en place par le CNO-CIV en vue de gérer les affaires courantes de la FITKD, durant la période de suspension du Président et de son Comité Directeur

La levée de la suspension de Monsieur Bamba Cheick Daniel, en sa qualité de Président de la FITKD et de son Comité Directeur

Enfin, le CNO-CIV, par la voix de son Président, a exprimé son adhésion totale aux décisions contenues dans le communiqué du Ministre des Sports et des Loisirs en date du 23 mai 2018, publié dans le quotidien Fraternité Matin du jeudi 24 mai 2018.

Fait à Abidjan, le 24 mai 2018

Comité Exécutif du CNO-CIV

Intendant Général Lassana PALENFO  
Président

